



Comité Syndical du 17 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, salle Bourguine de Castillon, Espace des deux tours, Place Bertrand de Lamothe, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 11/12/2024.

Nombre de délégués syndicaux

En exercice : 24 délégués

N° ordre : 2024_17

Présents : 20 Votants : 20

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**6 présents**).

Pour les suppléants : M. Patrick YON remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe BOUDOUX de HAUTEFEUILLE remplaçait M. François COLLADO (**2 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Joël CHRETIEN, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Didier SOUBIRON (**8 présents**).

Pour les suppléants : Mme Michèle AUTIPOUT remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Pascal LEGENDRE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ, M. Alain POLO remplaçait M. Christophe BESSIERES, M. Dominique HANROT remplaçait Mme Isabelle SALIS (**4 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Martine RIEUCROS, Messieurs Alain MOULUCOU, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christophe MELON, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE.

Albret Communauté : Mesdames Isabelle SALIS, Dominique BOTTEON, Laurence BENLLOCH, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Christophe BESSIERES, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif du SMICTOM LGB

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique du SMICTOM LGB

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Laurence SANS : Secrétariat du SMICTOM LGB

AR Prefecture

047-200020550-20241217-DL2024_17-DE
Reçu le 20/12/2024

N° ordre : 2024-17

Objet : Tarifs Redevance Spéciale 2025

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-41 du 14/12/2017 approuvant le règlement intérieur de la redevance spéciale,

M. le Président rappelle que par délibération n°2017-41 le règlement intérieur de la redevance spéciale a été validé et que par délibération n°2023-17 les tarifs applicables à l'année 2024 ont été votés.

Pour l'année 2025, et en conservant les seuils d'assujettissement (771 litres/semaine) et d'exclusion du service public de collecte et traitement (26 000 litres / semaine),

Il est proposé les tarifs suivants :

- Abonnement 265 € / an,
- Tarif unitaire pour les déchets résiduels : 0.053 €/litre.

Pour information :

	2024	2025
Abonnement	265 €	265 €
Prix du litre	0,045 €	0.053 €

Il est rappelé :

- que la redevance n'est pas assujettie à la TVA ;
- que le montant de la redevance spéciale est diminué du montant de la TEOM de l'année précédente pour les redevables qui en font la demande conformément au règlement de redevance spéciale.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Abonnement de 265 €/an à payer à la signature de la convention. En cas de reconduction, le tarif d'abonnement sera voté annuellement et pourra être révisé.
- Formule de calcul mensuel : (volume mensuel collecté (cf assiette de facturation de la convention) x prix au litre (cf tarif unitaire)) – (TEOM_{n-1} / 12).

Entendu le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Article 1** : Décide de fixer pour l'année 2025 les tarifs applicables à la redevance spéciale comme suit :
 - o Abonnement : 265 €/an.
 - o Tarifs unitaires pour les déchets résiduels : 0.053 €/l.
- **Article 2** : Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

AR Prefecture

047-200020550-20241217-DL2024_17-DE
Reçu le 20/12/2024

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 20/12/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance
Philippe LAGARDE